

L'accessibilité au cœur de leur métier

INITIATIVE — Habitat Adapté propose d'accompagner les Vanvéens dans leurs démarches d'accessibilité. Que ce soit dans le domaine du commerce, ou bien à titre individuel dans la recherche d'un logement, Habitat Adapté propose une boîte à outils ajustée à chaque situation.



L'équipe de l'entreprise Habitat Adapté se mobilise pour offrir un service efficace et personnalisé en matière d'accessibilité.

A l'horizon 2015, en vertu de la loi du 11 février 2005, l'accessibilité des commerces pour les personnes en situation de handicap sera une obligation légale. A titre d'exemple, il s'agit de mettre en place des aménagements spécifiques tels que des rampes d'accès ou des places de stationnement. L'échéance, qui approche à grand pas, nécessite un accompagnement tout particulier des commerçants. En début d'année, la Ville a organisé une réunion d'information avec les commerçants afin faire le point sur leurs futures obligations. L'occasion pour chacun de mieux appréhender l'entreprise Habitat Adapté. "Nous réalisons des audits d'établissement commerciaux en compagnie d'un expert. Puis,

nous rédigeons un rapport avec des préconisations. L'idée n'est pas de transmettre un document technique, mais de le vulgariser pour une meilleure compréhension globale" note Philippe Dos Santos, directeur associé. Le commerçant a ensuite toutes les cartes en mains pour adapter son local.

Favoriser l'accès au logement

L'entreprise, composée de huit salariés, a par ailleurs développé une seconde facette de son activité dans l'immobilier adapté aux personnes en situation de handicap. Habitat Adapté propose une sélection de logements à l'achat ou à la location à l'intention des personnes en situation de handicap et des seniors. "Nous faisons

"A l'inverse d'une agence immobilière classique, la recherche s'effectue en fonction du besoin de chaque individu et non du produit."

appel à des ergothérapeutes pour cerner au mieux les besoins de nos clients et leur proposer des produits adaptés à leur situation personnelle" constate Philippe Dos Santos. Trois niveaux sont ainsi pris en compte : la bonne mobilité (seniors, handicap léger), la mobilité partielle (difficultés de déplacement) et l'absence de mobilité. "A l'inverse d'une agence immobilière classique, la recherche s'effectue en fonction du besoin de chaque individu et non du produit." Les recherches deviennent plus simple, plus personnalisées...

Pour tout savoir sur l'accessibilité des commerces, de nombreuses vidéos explicatives sont visibles sur le site : www.habitat-adapte.fr